

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 28 - 30 mai 2003

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2003/8-A*
(en français seulement)

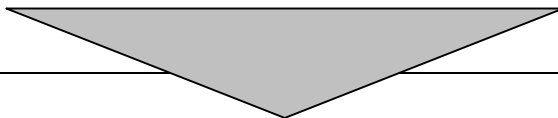
30 mai 2003
ORIGINAL: ANGLAIS

* Réimprimé pour raisons techniques

RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2002

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur exécutif adjoint (opérations): Mr. J.-J. Graisse tél.: 066513-2758

Assistant du Directeur exécutif adjoint M. D. Scalpelli tél.: 066513-2168
(opérations) et Assistant du Directeur associé
des opérations, Département des opérations:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



INTRODUCTION

1. Le présent rapport examine les questions de pertes après livraison par produit et par pays et indique les mesures correctives qui ont été prises par le PAM pour tenter de les réduire au minimum. Il couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2002.
2. Aux fins du présent rapport, on entend par "pertes après livraison" les pertes survenant après livraison au cours de la manutention, de l'entreposage ou du transport intérieur. On entend par "point de livraison" le site dans le pays bénéficiaire où prennent fin le transport extérieur ou le transport terrestre, l'entreposage et la manutention (TTEM). Quand il s'agit d'un transport maritime, le point de livraison est le lieu où les produits sont conformément au contrat déchargés du navire. Dans les cas de transport terrestre ou aérien, le point de livraison est le lieu où les produits sont conformément au contrat livrés par l'entreprise de transport. À la différence des "pertes avant livraison" dont il n'est pas question dans le présent rapport, les pertes après livraison ne sont pas couvertes par le Compte d'assurance spécial du PAM qui couvre les produits à partir du moment où le PAM en prend possession jusqu'à leur arrivée au point de livraison. Le gouvernement bénéficiaire ou le bureau de pays du PAM doivent être dédommages des pertes après livraison par la partie responsable.
3. Les trois annexes du présent rapport présentent la ventilation des pertes de l'année par cause, par produit et par pays, respectivement. L'annexe III indique également les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur coût, assurance et fret (c.a.f.) nette totale des produits fournis au titre de projets individuels dans un pays donné au cours de la période considérée. Les pertes sont classées en fonction de leur montant en dollars des États-Unis. Les pertes principales, en valeur c.a.f. nette absolue et relative, sont spécifiées et détaillées dans le présent rapport. Ainsi, il est possible de prendre en compte des pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans des pays ayant des programmes de grande ampleur.

APERÇU

4. La valeur c.a.f. nette totale des pertes subies dans la période couverte par le rapport pour 2002 a été de 3,333 millions de dollars E.-U., soit 0,32 pour cent de la valeur c.a.f. de tous les produits traités —5,057 millions de tonnes, représentant une valeur c.a.f. estimée à 1,038 milliard. Cela donne en termes absolus et relatifs une augmentation un peu supérieure à l'augmentation de la période couverte par le rapport précédent: 253 000 dollars, soit 0,01 pour cent de plus qu'en 2001. Le niveau relativement faible des pertes peut être attribué aux mesures prises par le PAM pour réduire les pertes après livraison, lesquelles sont décrites ci-dessous.

MESURES CORRECTIVES PRISES POUR RÉDUIRE AU MINIMUM LES PERTES DE PRODUITS À L'AVENIR

Satisfaction des demandes des donateurs concernant l'établissement de rapports sur les pertes de produits après livraison plus exacts et plus précis

5. Depuis la fin de 2001, certains donateurs demandent des assurances quant à l'exactitude du suivi des pertes après livraison et des rapports établis sur le sujet. Le Programme prend



très au sérieux le problème des pertes après livraison, surtout quand les donateurs demandent la confirmation que les systèmes et les procédures de comptabilité au siège répondent bien à leurs exigences.

6. En 2002, le Département des opérations a donc demandé au Bureau de la vérification interne des comptes d'examiner le problème du suivi des pertes de produits après livraison et de l'établissement des rapports sur le sujet. L'examen conduit au cours du premier semestre de 2003 porte sur les définitions, les méthodologies, les problèmes techniques, les procédures, les systèmes de contrôle et l'organisation en liaison avec le problème général de l'établissement des rapports sur les pertes et le problème crucial de l'obligation d'établir des rapports exacts sur les pertes incombant aux directeurs de pays. Sur la base des résultats, il sera possible d'améliorer les rapports circulant dans l'Organisation et adressés au Conseil d'administration.
7. Il est apparu au cours de l'exercice qu'aucune autre organisation d'aide alimentaire importante n'établit l'équivalent du rapport sur les pertes après livraison complété tous les ans et à la disposition du grand public que le PAM soumet chaque année à son Conseil. Une comparaison préliminaire des rapports mis à la disposition du PAM par certaines autres organisations montre que les taux de pertes du PAM sont comparables à ceux d'organisations non gouvernementales (ONG) importantes dans les mêmes pays. En liaison avec les ONG concernées le PAM effectue en outre des comparaisons plus approfondies des taux de perte dans un échantillon représentatif de pays —Éthiopie, Haïti et Inde— afin de mettre en commun les enseignements tirés de ces explorations.

Les mécanismes de contrôle du PAM permettent de déceler et de régler les cas de pertes potentiellement importantes

8. Les mécanismes de contrôle du Programme, notamment le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau de la vérification interne des comptes et les commissaires aux comptes du PAM, jouent un rôle important pour ce qui est de prévenir ou de déceler les cas de pertes potentiellement importantes et de faire rapport sur les cas de fraude ou de mauvaise gestion. En pareil cas, le Programme prend des mesures pour traiter les problèmes et éviter des incidents semblables à l'avenir.
9. Le Bureau de la vérification interne des comptes intègre la gestion des produits parmi les principaux domaines examinés pendant les missions d'audit effectuées dans le bureau de pays; cela implique la confirmation: i) qu'une structure transparente de gestion des produits est en place; ii) que le bureau de pays établit des rapports sur le suivi des produits complets, exacts et ponctuels; iii) que les produits gardés dans des entrepôts sont soumis à des contrôles adéquats; iv) que les cas de pertes de produits sont repérés et signalés sans tarder; et v) que les procédures de surveillance sont adéquates. Des recommandations sont formulées dans les cas où les contrôles sont jugés insuffisants, inappropriés ou inexistantes. Des missions de vérification interne se rendent dans les entrepôts et des inspections sont effectuées —comptabilisation des stocks de produits, examen des registres et de la gestion des entrepôts, et formulation de recommandations.
10. Le Directeur exécutif adjoint, en sa qualité de président du Comité de vérification des comptes du PAM, publie chaque année un document destiné à tous les bureaux de pays indiquant les meilleures pratiques recommandées dans chaque secteur principal de vérification des comptes, y compris la gestion des produits. Ces pratiques sont établies sur la base des résultats récapitulatifs de toutes les vérifications internes effectuées au cours de l'année précédente, et sont communiquées aux bureaux de pays afin qu'ils puissent prendre des mesures d'autocorrection. Le PAM a institué un cycle de vérification des comptes dans le cadre duquel les bureaux de pays à risque, déterminés sur la base d'une évaluation



interne des risques, font l'objet de vérification interne ou externe au moins une fois tous les deux ans.

11. Les vérifications internes effectuées dans les bureaux de pays en 2002 ont notamment donné lieu aux recommandations suivantes: i) harmonisation plus fine des rapports sur les stocks de produits dans les entrepôts; ii) comptages et soldes des stocks effectués par le Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits (COMPAS); iii) amélioration de l'emmagasiner des produits dans les entrepôts; iv) amélioration des pratiques de gestion des entrepôts; v) amélioration des pratiques de fumigation des produits alimentaires; vi) harmonisation des rapports sur les distributions de produits alimentaires, des registres sur les stocks entreposés et des lettres d'expédition; et vii) amélioration des pratiques de suivi après distribution des produits.
12. En 2002, le Bureau de l'Inspecteur général a continué à prévenir les pertes importantes de produits en effectuant des inspections dans des bureaux de pays et en examinant les cas de pertes signalés afin d'en déterminer les causes. Le Bureau de l'Inspecteur général a continué de suivre les remboursements de pertes rapportées avant 2002 effectués par certains gouvernements.
13. Le Bureau des services de contrôle a entrepris une nouvelle initiative de gestion des risques. Des ateliers d'autoévaluation en rapport avec le contrôle des risques sont prévus pour plusieurs pays en 2003, et impliqueront de la part des bureaux régionaux et des bureaux de pays une autoévaluation visant à déterminer les risques pouvant les empêcher d'atteindre leurs objectifs. Cela inclura l'identification des risques en relation avec les pertes de produits après livraison et des plans d'action pour réduire les secteurs à risque identifiés.

Mesures correctives imposées aux pays ayant accusé des pertes importantes

14. Le rapport de 1998–1999 faisait état d'une perte importante de 717 tonnes de poisson et de viande en boîte au Burkina Faso entre le 1er janvier 1996 et le 31 mars 1999, représentant une perte de 1,75 million de dollars en valeur c.a.f. Les autorités ont pris des mesures correctives et ont signalé cette perte au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000; le gouvernement s'est par ailleurs engagé fermement à rembourser le montant intégral de cette perte au projet du PAM. En 2001, un accord fixant un plan de remboursement a été signé conjointement par le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de l'agriculture et le bureau de pays du PAM. Aux termes de cet accord, le PAM sera intégralement remboursé sur cinq ans à compter de 2002. Il est à noter que les remboursements effectués par le gouvernement en 2002 ou autorisés pour 2003 s'élèvent à un montant estimé à 700 000 dollars en valeur c.a.f.

Améliorations au niveau des achats de produits en vue de minimiser les pertes

15. Le Service des achats de produits alimentaires du PAM a pris un certain nombre d'initiatives, notamment au niveau des achats de produits alimentaires locaux et régionaux qui ont contribué à réduire les pertes associées aux livraisons. Un nombre accru de fonctionnaires internationaux chargés des achats dans les bureaux de pays ont mis leurs compétences au service de la passation des marchés de produits alimentaires et assuré l'heureuse conclusion des contrats. Par ailleurs, des ateliers spécialisés tenus dans tous les bureaux régionaux ont amélioré la connaissance des services responsables des achats.
16. Il est fait appel à des sociétés d'inspection d'excellente réputation pour vérifier la qualité, la quantité et le conditionnement des produits alimentaires avant le chargement. Les lots abîmés sont systématiquement rejetés, ce qui réduit à un minimum les pertes possibles.



17. La multiplication des contrats d'achat prévoyant la clause "Rendu droits non acquittés" s'est traduite par une réduction importante des pertes à la livraison. Seules les quantités livrées sont comptabilisées au PAM. Toute marchandise manquante ou endommagée sera déduite des factures des fournisseurs.
18. Le site web des achats du PAM (ProcuWeb) fournit au personnel des directives sur tout ce qui a trait aux achats et donne des spécifications très précises sur les produits. Ces dispositions aident les bureaux de pays à acheter la qualité d'aliment demandée pour une région donnée et prévient les malentendus au sujet de la qualité des aliments fournis, ce qui réduit le risque de pertes ou de refus des produits.
19. Un autre instrument, le Profil du marché des produits alimentaires, vient d'être mis au point avec l'aide du *Natural Resources Institute* (NRI) du Royaume-Uni. Ce profil a déjà été établi pour l'Éthiopie et celui de l'Ouganda suivra sous peu. Il fournit des renseignements précis sur le commerce mondial des céréales, des informations sur les achats de différents produits, les normes de qualité, les spécifications de fumigation et les renseignements sur le marché pour chaque pays dans lequel le PAM conduit une opération ou achète des produits alimentaires. Les rapports seront disponibles sur ProcuWeb, et aideront les bureaux de pays à acheter les aliments de la qualité appropriée au bon moment et au bon endroit, évitant ainsi le risque de perte.
20. La caution de bonne exécution et les clauses de pénalité sont appliquées dans les cas où un fournisseur ne respecte pas ses obligations contractuelles. Cela donne au PAM un moyen d'action contre les fournisseurs qui ne livrent pas le bon produit, et élimine les fournisseurs qui ne donnent pas satisfaction. Il y a davantage de chance pour que les fournisseurs livrent le produit conformément aux stipulations du contrat, ce qui prévient les pertes.
21. La sélection des fournisseurs est très stricte —seuls des fournisseurs fiables possédant les titres et l'expérience voulus figurent sur les listes de fournisseurs du PAM. Les nouveaux fournisseurs doivent faire la démonstration de leur capacité d'exécuter des contrats de fourniture de produits alimentaires. La performance des fournisseurs figurant sur la liste et la capacité de nouveaux fournisseurs potentiels sont régulièrement évaluées. Les fournisseurs qui font défaut sans raison valable sont systématiquement retirés des listes du PAM.
22. La récente réorganisation et la fusion du service des achats de produits alimentaires avec les services de programmation et de transport de produits alimentaires à Rome ont consolidé et unifié la chaîne des approvisionnements alimentaires dans le Département des opérations. Il en résultera une amélioration de la communication entre les différents bureaux responsables des différentes étapes de la chaîne de produits —de la programmation à l'achat et à l'expédition— ce qui réduira à un minimum les pertes potentielles.

Investissement actuel du PAM en faveur de son système informatisé de suivi des produits, COMPAS

23. Le PAM a accéléré la mise en route du système informatisé de suivi des produits, COMPAS, qui aide le Programme et ses homologues à suivre les mouvements des produits de leur arrivée dans le pays jusqu'aux points de distribution finale. Ce système permet d'échanger les informations concernant les mouvements et les stocks de produits alimentaires aux niveaux du bureau auxiliaire, du bureau de pays, du bureau de sous-région, du bureau régional et du siège, de sorte que toutes les parties sont tenues informées de l'évolution de la situation. COMPAS sert de mécanisme d'alerte rapide assurant le déclenchement des mesures et la réduction à un minimum des pertes futures. Il constitue



aussi un instrument standard utilisé dans les interventions d'urgence afin de suivre les mouvements des produits dès le début d'opérations complexes. Il est conçu pour fonctionner dans n'importe quel bureau, même équipé de messagerie électronique modeste.

24. En 2002, le système COMPAS a été installé dans 21 nouveaux pays, ce qui porte à 72 le nombre de pays l'utilisant; il est maintenant installé dans plus de 350 bureaux auxiliaires et bureaux du PAM. Le PAM a continué d'apporter un soutien supplémentaire aux stations COMPAS gérées par l'État en Éthiopie, en Érythrée et au Guatemala.
25. En vue d'assurer un bon suivi et par conséquent de limiter les pertes, on a augmenté les capacités de COMPAS en Afghanistan et dans tous les pays voisins pour tenir compte des énormes quantités de produits alimentaires destinés à l'urgence régionale passant par différents couloirs de transport. Comme le PAM tient à ce que COMPAS soit en place dès le début d'une crise, le système a été étendu à l'Iraq à titre de mesure de préparation à la fin de 2002, les installations existantes ont été complétées en République arabe syrienne, en Jordanie et en Iran, et le système a été installé en Turquie où le PAM n'avait pas d'opérations.
26. Le lancement du module préalable à l'arrivée de COMPAS —élément du système qui assure la liaison avec WINGS-SAP— s'est avéré utile pour donner aux utilisateurs un aperçu des dernières données sur la planification, l'achat et l'expédition des produits qu'ils attendent. Le développement de la version avancée de la seconde génération de COMPAS a maintenant commencé et doit être appliqué au terrain. Ce développement a été rendu possible par le financement du Programme de renforcement institutionnel du Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID). Dans cette version de la seconde génération de COMPAS, le système de suivi et le module avant l'entrée en fonction du système fusionneront en une seule application.
27. Comme le site COMPAS, qui a été lancé en 2001, le site intranet du Programme, WFPgo, fournit des informations et des documents concernant le suivi des produits, notamment des guides pour les utilisateurs et des documents explicatifs et de procédure dans les cinq langues de travail du PAM. Il présente un mécanisme spécial d'établissement de rapports qui permet aux utilisateurs de consulter les dernières données de COMPAS concernant n'importe quel pays ou lieu.
28. Autre développement important, le PAM essaie d'introduire dans son système de suivi automatisé des pertes de produits l'identification de la principale partie responsable de la perte. Il s'agit habituellement du PAM lui-même, de la contrepartie gouvernementale ou d'une ONG chargée de l'exécution. Ces informations aideront à déterminer les mesures correctives pouvant être nécessaires à moyen ou long terme pour prévenir les pertes.

Essai pilote d'un nouveau système de suivi de l'alimentation scolaire, ARGOS

29. Le PAM soumet à un essai pilote de grande envergure un nouveau système de suivi de l'alimentation scolaire au sein de l'école bénéficiaire de l'opération. Des membres du personnel de l'école spécialement formés consignent tous les mois des données dans un dispositif électronique, ARGOS. Les données sont transmises à un centre de collecte des données en France, où elles sont mises à la disposition des ministères de l'éducation et du PAM grâce à un code d'accès sur un site web. Comme les données incluent des informations sur la quantité et le type d'aliments reçus et sur le nombre de repas fournis aux enfants, elles pourraient être vérifiées par recoupement avec COMPAS et d'autres bases de données du PAM, ce qui permettrait d'identifier les lacunes.



Renforcement des capacités du personnel du PAM et des homologues

30. Le PAM a poursuivi en 2002 le programme de formation intensive à la gestion des entrepôts lancé en 2001 qui s'adresse à tous les membres du personnel des services de logistique du Programme et de ses partenaires. Les ateliers organisés dans toutes les régions ont formé 1 422 personnes aux bonnes pratiques d'entreposage. Sur ce total, 687 personnes appartenaient au personnel du PAM (personnel national à raison de 61 pour cent); 401 étaient des homologues fonctionnaires du pays d'accueil et 286 des partenaires d'exécution non gouvernementaux. Tous les bureaux de pays du PAM auront bénéficié du programme en 2003.
31. Le PAM a établi un programme normalisé de sous-traitance et de formation à la gestion des transports de surface à l'intention de son personnel, des partenaires chargés de l'exécution et des contreparties gouvernementales. Le programme prévoit un module séparé consacré à l'atténuation et au recouvrement des pertes en cours de transport et des références à la sécurité et à la technologie alimentaires. Le module et d'autres modules de formation et de directives en transport/logistique figurent dans le CD-ROM sur les ressources de transport/logistique et l'auto-apprentissage qui est distribué aux membres du personnel du PAM et à ses partenaires.
32. Le PAM a continué d'améliorer les compétences des agents nationaux en gestion de la logistique. Après la formation en cours d'emploi de 57 agents venant de 49 pays à la Division du transport et de la logistique (OT) à Rome en 2001, l'initiative a été reprise sur le terrain sous la forme d'un test pilote en Afrique centrale. Après le test, 11 des agents nationaux qui venaient d'être formés ont reçu à titre temporaire des affectations internationales pour se familiariser avec des opérations différentes de celles qu'ils effectuaient dans leur pays et renforcer ainsi leurs connaissances dans des secteurs en rapport avec les responsabilités leur incombant ou pouvant leur incomber.
33. OT continue d'aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour tout ce qui concerne la sécurité alimentaire et les litiges en cas de perte.

Activités du Groupe de travail sur la gestion des produits

34. Le Groupe de travail sur la gestion des produits a été établi par OT en 2001 et un représentant du Bureau du Directeur des opérations lui a été adjoint en 2002. Il a pour objectifs principaux d'identifier et de traiter les problèmes à l'origine des pertes de produits et d'établir des politiques de gestion des produits appropriées. Il faut notamment porter à son actif en 2002 l'harmonisation des documents et des opérations des entrepôts du PAM qui est très importante pour le suivi et la comptabilisation des produits. Les nouveaux modèles figurent dans le Manuel des transports à jour qui a été publié en novembre 2002.
35. Pour mettre en pratique nombre des concepts sur lesquels travaille le groupe, le Département des opérations établira au milieu de l'année 2003 un poste de contrôle de la qualité des produits alimentaires. Le titulaire du poste devra notamment fournir aux bureaux de pays des avis autorisés sur le suivi du conditionnement amélioré des produits et sur les investigations en cas de pertes de produits avant et après livraison en vue de réduire ces pertes à un minimum ou de les éviter.

Rationalisation du système de gestion de la filière d'acheminement des produits du PAM

36. On s'est employé sans relâche à améliorer et à rationaliser le système de gestion de la filière d'acheminement des produits du PAM, dans le but d'éviter un approvisionnement insuffisant ou excédentaire, pouvant entraîner une sous-utilisation et une détérioration des



vivres en raison du stockage prolongé. Dans le contexte de la décentralisation, le PAM déploie des efforts concertés afin de mettre au point un nouveau système normalisé de gestion de la filière d'acheminement des produits. Chaque bureau de pays a désigné un responsable de la filière des produits, chargé d'établir les calendriers des demandes d'expédition et de préparer des rapports mensuels sur la filière d'acheminement pour toutes les opérations, en suivant une présentation normalisée. Dans chaque bureau régional, un responsable régional est chargé de rassembler les rapports des différents pays et de présenter une vue d'ensemble pour la région. Ces responsables régionaux assurent aussi la liaison entre les bureaux de pays et le personnel du siège. L'analyse des délais d'acheminement des produits du PAM est en cours. Ces efforts contribueront à assurer aux bénéficiaires la livraison en temps voulu d'assortiments alimentaires convenablement équilibrés.

Initiatives régionales visant à réduire au minimum les pertes après livraison du PAM

37. Chaque bureau régional établit un plan de travail annuel axé sur les résultats. Parmi les objectifs fondamentaux communs à toutes les régions figurent le suivi efficace ainsi que la détection et la résolution des cas de perte après livraison.
38. Dans le cadre de l'initiative de décentralisation du PAM, des postes de responsables de la logistique ont été établis dans chaque bureau régional afin d'apporter aux bureaux de pays un appui plus soutenu pour les questions logistiques, parmi lesquelles les pertes après livraison. OT a délégué des responsabilités opérationnelles supplémentaires concernant la chaîne d'approvisionnement alimentaire aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. Il a redéfini son rôle afin de donner la priorité aux mesures de prévention prises au sein du Programme pour réduire les pertes au minimum, notamment en repérant les causes les plus importantes et en y remédiant. Plusieurs solutions ont été apportées: amélioration de la qualité des produits alimentaires, études sur la durée de conservation, examen des méthodes de mesure des rations et de distribution.
39. Chaque bureau régional tient une fois par an une réunion régionale sur la logistique à laquelle OT participe. Les problèmes de gestion des produits sont examinés à chaque réunion, ce qui contribue largement à faire mieux comprendre les mesures de limitation et de prévention des pertes après livraison.

⇒ Région Asie

40. Le bureau régional pour l'Asie a engagé un certain nombre d'initiatives visant à réduire les pertes après livraison dans les bureaux de pays. Il a effectué des évaluations des capacités logistiques effectives des bureaux de pays et de leurs activités, en ce qui concerne notamment la gestion des produits. Il a renforcé la concordance de vues avec les bureaux de pays sur le système de demande de produits, en veillant à assurer les espacements prévus entre les arrivées. COMPAS a été étendu à quatre autres pays de la région, ce qui porte le total à six pays à la fin de 2002. La réunion régionale annuelle sur la logistique a permis de mettre les participants au courant des problèmes posés par la gestion des produits et les activités logistiques. Elle a permis aux bureaux de pays d'échanger des informations sur les pratiques les plus efficaces pour réduire les pertes de produits alimentaires. La participation des responsables nationaux des questions logistiques est un événement capital, parce qu'elle accroît la capacité de gestion des produits des bureaux de pays. Le bureau régional a par ailleurs préconisé des achats davantage locaux et régionaux dans le cas de produits ayant une durée de conservation limitée, comme les aliments composés. En privilégiant le recours aux produits locaux, le bureau va dans le sens des



efforts du PAM pour minimiser les pertes, réduire les délais d'arrivée des produits et abrégé les périodes de stockage dans le pays.

⇒ *Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale*

41. Le bureau régional pour la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale a engagé des initiatives visant à remédier aux pertes après livraison dans la région. Trois ateliers de formation à la gestion des entrepôts ont été organisés en Jordanie et en République arabe syrienne à l'intention du personnel du PAM et des homologues. Ils ont utilisé l'approche formation des formateurs. Une formation complémentaire a été assurée en Égypte, dans le Territoire palestinien, en Iran, en Jordanie et au Yémen. Des brochures en arabe ont été distribuées aux participants. Le bureau régional a par ailleurs imprimé une version arabe du Manuel sur la gestion des entrepôts du PAM. COMPAS a été étendu à la République arabe syrienne, à la Jordanie, à la Turquie et à l'Iran. Les gestionnaires d'entrepôt et les employés de COMPAS ont été envoyés à Tindouf en Algérie pour former le personnel local et améliorer l'infrastructure de stockage. Les accords régionaux sur la surintendance seront revus et de nouveaux contrats seront délivrés pour assurer une opération logistique plus efficace.
42. Le bureau régional a centré ses efforts sur la mise en place d'une gestion plus efficace de la filière de produits alimentaires. Les bureaux de pays et le siège sont régulièrement en contact au sujet des besoins et des pénuries de ressources. La région produit des matrices mensuelles de la filière des produits, des mises à jour pour chaque projet et une lettre d'information régionale présentant une analyse de l'acheminement des produits en amont et en aval et des mises en garde précoces en cas de pénurie. Ces dispositifs aident à éviter, ou du moins à minimiser, les ruptures de stocks.

⇒ *Région Amérique latine et Caraïbes*

43. Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a assuré une formation portant sur le Manuel des transports et le stockage des produits alimentaires en El Salvador, en République dominicaine et à Belize. Le PAM n'a pas de bureau à Belize, mais le pays est victime d'une série de catastrophes. Au Salvador, un cours de formation aux techniques avancées de conservation des produits alimentaires a été organisé à l'intention du personnel du PAM chargé de la logistique et des homologues de quatre pays d'Amérique centrale. Des chargés de mission ont été envoyés dans les ports de déchargement pour aider les bureaux de pays recevant des produits soupçonnés d'être endommagés au lieu d'origine. COMPAS et le module préalable à l'arrivée du système ont été installés au Pérou, en Bolivie et en République dominicaine. Après quoi, des missions de formation à COMPAS ont été envoyées dans cinq bureaux de pays pour vérifier et rationaliser le suivi des produits.

⇒ *Région Afrique de l'Ouest*

44. Dans la région Afrique de l'Ouest, les initiatives visant à réduire les pertes après livraison ont notamment consisté à étendre COMPAS, qui est maintenant installé dans huit pays. Le système devrait être pleinement opérationnel au Sénégal, au Cap-Vert, en Gambie et en Mauritanie au milieu de 2003. Le PAM se propose de renforcer ses moyens de contrôle des stocks alimentaires au niveau des bureaux auxiliaires en déléguant par contrat à des ONG spécialisées la responsabilité du maintien des bureaux dans les régions où le Programme est peu présent. L'appel à des ONG a toujours été pratique courante dans les opérations d'urgence, mais actuellement les ONG assurent aussi le suivi logistique et la distribution des produits alimentaires dans les projets de développement, comme en Guinée



et en Sierra Leone. Cela permet de réduire les pertes de produits et de faire en sorte que les aliments parviennent aux bénéficiaires voulus. En Mauritanie, le PAM a, pour la troisième année consécutive, recruté une équipe d'employés chargés d'accompagner les camions jusqu'aux sites de distribution pour faire en sorte que les produits soient livrés là où il faut dans la quantité totale prévue.

45. Le bureau régional a organisé en Gambie et au Burkina Faso deux cours régionaux de gestion des entrepôts à l'intention de 13 pays. Le cours a été reproduit au Niger et en Sierra Leone, et devrait être repris dans les autres pays au cours de l'année 2003.
46. Le bureau du Niger a engagé un spécialiste des stocks alimentaires chargé d'inspecter tous les stocks aux points de livraison avancés, d'assurer une formation sur le tas, et de faire des recommandations pratiques pour l'amélioration de la gestion des entrepôts. Des formations et des inspections analogues sont prévues dans d'autres pays de la région au cours de 2003. En Mauritanie, où la contrepartie gouvernementale du PAM a toujours assumé la responsabilité directe de la gestion des produits alimentaires, le Programme a veillé à ce que tous les entrepôts soient équipés de palettes, pour augmenter la ventilation et réduire ainsi les pertes résultant d'un stockage prolongé dans des conditions de chaleur et d'humidité extrêmes.
47. Pour renforcer le contrôle du déchargement des navires du PAM, le bureau a recruté un commandant de port qui est basé à Freetown. Il a fait un excellent travail en déterminant les quantités de produits alimentaires perdues par les propriétaires des navires. Jusqu'à présent, d'importantes pertes avant livraison étaient enregistrées à tort comme pertes après livraison faute de personnel compétent dans les bureaux de pays.
48. Les bureaux de pays du Sahel ont maintenant établi de bonnes pratiques pour déceler la fraude au plan du poids, de l'infestation et des niveaux d'impuretés, et peuvent identifier les cas de fraude quand les fournisseurs livrent des achats de céréales locaux. La politique régionale de promotion des achats locaux a aussi contribué à diminuer les pertes du fait que les aliments sont achetés en petites quantités au fur et à mesure des besoins, au lieu d'être expédiés en vrac d'outre-mer. Le personnel du PAM est parvenu à réduire les vols dans les entrepôts. En adjugeant à des transporteurs privés la livraison des produits alimentaires aux points de distribution finale, les vols découverts à la livraison peuvent être déduits des factures des transporteurs; autrement, les transporteurs doivent remplacer les produits qui manquent.

⇒ **Région Afrique australe**

49. Le Bureau régional de l'Afrique australe a pris un certain nombre de mesures pour réduire les pertes après livraison dans ses bureaux de pays. Le personnel du PAM et ses partenaires d'exécution ont reçu une formation aux techniques de gestion des entrepôts et des installations de stockage des produits alimentaires. La sécurité dans les entrepôts a été améliorée. COMPAS a été installé dans de nouveaux sites, y compris des entrepôts et l'on a tiré un meilleur parti de la documentation sur le suivi des produits. Les cas de manutention multiple ont été réduits. On a pu obtenir plus facilement des dédommagements en pénalisant les compagnies de transport par camions en cas de niveaux inacceptables de pertes par l'établissement de listes noires et par l'imposition de déductions sur les factures. Des contrats plus stricts imposent désormais aux propriétaires d'entrepôts le prompt remboursement ou des pénalités en cas de perte, le nettoyage quotidien des locaux, des mesures de lutte contre les parasites et l'entretien de l'infrastructure. Le PAM a de son côté pris des mesures pour assurer la reconstitution rapide des marchandises endommagées.
50. Le bureau du Lesotho a réduit les pertes encourues au cours de la distribution en ramenant de 50 à 25 kilogrammes la taille des sacs de maïs. Au Malawi, on inspecte



soigneusement les camions avant le chargement pour veiller à ce que leurs bâches soient intactes et parfaitement étanches, faute de quoi ils ne sont pas chargés. Le bureau de pays achète du matériel supplémentaire —sacs vides, jerrycans, bâches, etc.— pour remplacer rapidement les produits endommagés. Le bureau de la Zambie a invité un gestionnaire d'entrepôt international à assurer la vérification comptable de ses statistiques de produits, à améliorer le contrôle de la qualité et la gestion des entrepôts et à former du personnel.

⇒ *Région Afrique orientale et centrale*

51. Dans la région Afrique orientale et centrale, les efforts des années précédentes pour maintenir à un niveau minimal les pertes de produits alimentaires ont été poursuivis. Des cours de formation à la gestion des entrepôts ont été organisés au Kenya et en Ouganda à l'intention de 41 responsables d'entrepôt et assistants pour la logistique originaires de 11 pays.
52. Un système pour l'établissement des rapports établi à partir de la base de données de COMPAS indique l'âge des produits en stock, ce qui permet aux responsables de mentionner l'usage optimal de chacun en fonction de la date de péremption et de signaler les produits proches de cette date. D'année en année, le système COMPAS a amélioré l'exactitude et la promptitude des données. On compte maintenant 87 sites COMPAS dans la région.
53. Au port de Mombasa, c'est le bureau du PAM pour le Kenya qui assume désormais avec succès la gestion d'un entrepôt d'une capacité de 15 000 tonnes. La décision a été motivée par les coûts de gestion élevés payés aux agents et les pertes relativement importantes encourues. En République démocratique du Congo, les produits sont transportés dans des conteneurs du port aux lieux de transbordement. Le bureau du PAM au Rwanda a amélioré les mesures de sécurité dans ses entrepôts, principalement en renforçant l'équipement de protection contre l'incendie et les services de garde assurés par une entreprise de sécurité professionnelle. Le bureau du PAM en Érythrée a introduit des contrôles de la qualité mensuels dans le cadre d'inventaires effectués dans tous les grands entrepôts des partenaires d'exécution et a constitué une équipe chargée de procéder régulièrement à des fumigations et à des inspections de la qualité des produits alimentaires entreposés dans tout le pays. Le personnel du PAM en Érythrée a en outre participé à un cours de formation en fumigation organisé par le NRI.

⇒ *Région Europe orientale*

54. Le bureau régional pour l'Europe orientale a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à réduire les pertes après livraison. La valeur c.a.f. des pertes survenant pendant le transport principal ou secondaire est systématiquement déduite des factures des transporteurs ou des remboursements sont exigés. Les contrôleurs de l'aide alimentaire du PAM ont renforcé le suivi des distributions et ont fait en sorte que les partenaires d'exécution fournissent régulièrement des rapports sur les distributions.
55. Une réunion régionale sur la logistique a eu lieu en 2002 à Saint-Pétersbourg, et des cours de formation à l'entreposage ont été assurés au personnel responsable de la logistique et à tous les partenaires d'exécution. COMPAS a été installé à tous les points de livraison avancés et dans les ports d'entrée; les procédures régissant l'établissement des rapports ont été améliorées. Dans le cadre du suivi amélioré des installations de stockage des partenaires d'exécution, le personnel logistique habituel visite les entrepôts des partenaires d'exécution.



56. Le port de Durrresi est maintenant le port d'entrée pour l'Albanie, ce qui évite le transbordement, la double manutention et les pertes en résultant via le port de Bar. Tous les entrepôts du Sud Caucase sont reliés par chemin de fer, si bien que les cargaisons sont déchargées directement dans les entrepôts du PAM.

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BÉNÉFICIAIRES PENDANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

Vue d'ensemble

57. Le présent rapport couvre les produits fournis dans le monde entier au titre des projets de développement, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et des opérations d'urgence entre le 1er janvier et le 31 décembre 2002. Au cours de cette période, le PAM a fourni 5,057 millions de tonnes de produits représentant une valeur c.a.f. estimative de 1,038 milliard de dollars. La valeur c.a.f. nette estimative des pertes enregistrées pendant la période considérée s'élève à 3,333 millions de dollars, soit 0,32 pour cent de la valeur c.a.f. des produits. En valeur absolue comme proportionnellement, cela représente une augmentation de 253 000 dollars, soit 0,01 pour cent, par rapport à la période considérée dans le précédent rapport.
58. Le Programme a récupéré environ 100 000 dollars grâce à la vente de produits devenus impropres à la consommation humaine ou aux actions en recouvrement engagées contre des entreprises de transport ou d'entreposage privées. Ces ventes ont lieu seulement lorsque les produits sont certifiés impropres à la consommation ou ne peuvent être reconditionnés, mais peuvent avoir une certaine valeur comme aliments de bétail ou pour les besoins de l'industrie. Les ventes sont soumises à des contrôles rigoureux afin de garantir, dans la mesure du possible, que les produits ne peuvent plus être réintroduits pour la consommation humaine. Le Programme renforce actuellement la comptabilité de ces recouvrements par l'intermédiaire de WINGS.

Pertes par cause

59. L'annexe I montre que 15 pour cent de l'ensemble des pertes (soit 500 000 dollars) sont dus à des problèmes à la source, tandis que 85 pour cent (soit 2,8 millions de dollars) résultent essentiellement de problèmes rencontrés dans les pays bénéficiaires. Près de la moitié de toutes les pertes ont résulté d'une mauvaise manutention au cours du transit, d'un reconditionnement et d'une remise en sac des produits insatisfaisants et de la guerre civile.
60. Pour la première fois cette année, une distinction est faite entre les pertes au sens habituel du terme et les quantités d'aliments "manquant" du fait d'opérations de transformation des produits prévues, telles que la meunerie. Le PAM verra s'il est possible, dans le cas des céréales moulues, de considérer qu'il s'agit de changements de produits et non de pertes. En 2002, le PAM a enregistré du fait de la meunerie un manque ou une perte de céréales d'un montant de 600 000 dollars. L'essentiel de la perte a eu lieu dans le cadre de l'opération d'urgence en Afrique australe, où les céréales ont dû être moulues parce que les grains génétiquement modifiés étaient inacceptables. D'autres cas ont été enregistrés en Bolivie et au Tadjikistan.

Pertes par produit

61. Comme le montre l'annexe II, les pertes les plus importantes par produit en valeur c.a.f. nette concernent cette année encore les céréales, suivies de l'huile végétale et des



légumineuses. Les pertes dans ces trois groupes de produits s'élèvent à 2,886 millions de dollars en valeur c.a.f. nette, soit 87 pour cent des pertes signalées, ce qui n'est guère surprenant car ces types de produits constituent près de 80 pour cent de l'assortiment alimentaire global du PAM.

Pertes par catégorie d'activités

62. Les pertes de produits dans le cadre d'IPSR ou d'opérations d'urgence représentent 2,72 millions de dollars, soit plus de 80 pour cent de toutes les pertes; les près de 20 pour cent restants, soit 620 000 dollars, sont enregistrés dans le cadre des projets de développement. Ces chiffres ne sont guère surprenants, étant donné que près de 80 pour cent des produits fournis concernent des opérations d'urgence ou des IPSR.

Pertes par partie responsable

63. Dans la période couverte par le rapport de 2002, le PAM a pour la première fois essayé de déterminer à quel niveau se situait la responsabilité des pertes encourues le long de la chaîne de prestations dans chaque pays bénéficiaire. Près de la moitié de toutes les pertes après livraison constatées se produisait lorsque les produits étaient directement gérés par le Programme lui-même; environ 30 pour cent lorsque des partenaires d'exécution non gouvernementaux prenaient les opérations en mains. Selon les organes d'exécution des gouvernements hôtes, seulement 15 pour cent des pertes leur étaient imputables. Par rapport à la situation d'il y a dix ans, le Programme gère maintenant une proportion rapidement croissante des produits alimentaires qui lui sont confiés par les donateurs. Le changement résulte principalement du rôle de plus en plus important que le PAM joue dans la gestion des stocks alimentaires dans les pays dans le cadre d'opérations d'urgence complexes. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le Programme enregistre une augmentation des pertes proportionnelle au renforcement de son rôle. Il faudrait davantage s'attacher à établir des rapports précis et exacts sur les mouvements de produits qui ne sont pas directement gérés par le Programme. À terme, les partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux devront systématiquement fournir dans chaque pays des rapports sur les distributions donnant un tableau fidèle des pertes de produits placés sous leur contrôle.

Pertes par pays bénéficiaire

64. L'annexe III présente les neuf cas de perte nette de produits —à l'exclusion des pertes de meunerie— égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits fournis au titre de projets individuels, et représentant une valeur c.a.f. nette absolue supérieure à 20 000 dollars. Ces pertes se sont produites dans sept pays: Afghanistan, Érythrée, Côte d'Ivoire, Gambie, Népal, Niger, Pakistan, Territoire palestinien et Sri Lanka.
65. Deux pays, la Côte d'Ivoire et la Gambie, ont enregistré —à l'exclusion des pertes de meunerie— des pertes après livraison proportionnelles, égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits acheminés dans le pays et représentant une valeur c.a.f. nette absolue supérieure à 20 000 dollars. Les deux cas sont décrits en détail ci-dessous, par ordre décroissant, selon la valeur c.a.f. nette absolue des pertes.
66. Cinq pays —Afghanistan, Angola, Népal, Territoire palestinien et République-Unie de Tanzanie— ont enregistré des pertes après livraison, à l'exclusion de la meunerie, d'une valeur c.a.f. nette supérieure à 100 000 dollars. Ces cas sont décrits en détail ci-dessous, par ordre décroissant, selon la valeur c.a.f. nette absolue des pertes.



⇒ **Afghanistan**

67. L'Afghanistan a enregistré des pertes après livraison de 5 405 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 945 900 dollars, le volume total des produits fournis étant de 609 944 tonnes. En valeur relative, cette perte est pourtant très faible (0,8 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis (112 millions de dollars) pendant la période considérée. Les pertes les plus importantes concernent le blé et résultent principalement d'erreurs de manutention pendant le chargement et le déchargement, du grand nombre des points de manutention, du stockage à l'extérieur exposant les produits aux conditions météorologiques et de l'insuffisance des moyens de transport. Les pertes d'huile végétale ont été essentiellement causées par le mauvais conditionnement. Le bureau de pays a pris un certain nombre de mesures correctives: utilisation accrue des camions du PAM, amélioration des moyens de stockage y compris nettoyage, fumigation et réparation des toits, réduction du nombre des points de manutention. Le bureau de pays continuera d'assurer une formation à la gestion des produits et des entrepôts au personnel du PAM, aux partenaires d'exécution et aux contreparties gouvernementales.

⇒ **Angola**

68. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 816 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 161 400 dollars, le volume total des produits fournis étant de 205 660 tonnes. En valeur relative, cette perte est toutefois peu importante (0,4 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis (38 millions de dollars) pendant la période considérée. Les pertes les plus importantes concernent le maïs et l'huile végétale et résultent principalement du reconditionnement des sacs et des boîtes, et des problèmes d'emballage sur les lieux d'origine. Le bureau de pays a pris trois mesures correctives pour prévenir les pertes, en instituant notamment un système d'analyse mensuelle du vieillissement des stocks dans les 13 bureaux auxiliaires et d'information des chefs desdits bureaux sur l'utilisation optimale des produits dont le stockage ne doit pas être trop long. La section logistique du bureau a été réorganisée dans une optique fonctionnelle et comporte désormais une petite unité chargée d'aider les bureaux auxiliaires pour tout ce qui concerne le stockage et la distribution des produits. Dans le cadre des plans du service d'appui logistique sur le terrain pour 2003, on prépare l'équipe de fumigation du bureau de pays à fournir à tous les bureaux auxiliaires des avis techniques sur les problèmes de qualité et de prévention ainsi qu'à identifier et former des responsables de la qualité dans chaque bureau auxiliaire. Le bureau de pays a par ailleurs entrepris, à l'intention de tous les membres du personnel du PAM et des partenaires d'exécution, un programme d'initiation au module de formation normalisé à la gestion des produits du PAM mis au point à Rome en 2002. Cette formation sera étendue en 2003 à tous les responsables de l'aide alimentaire en Angola.

⇒ **République-Unie de Tanzanie**

69. La République-Unie de Tanzanie a enregistré des pertes après livraison de 438 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 131 800 dollars, le volume total des produits fournis étant de 123 172 tonnes. En valeur relative, cette perte est pourtant peu importante (0,5 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis au pays (26 millions de dollars) pendant la période considérée. Les pertes les plus importantes concernent la farine de maïs qui a beaucoup souffert de l'humidité des sacs pendant le transfert. Au nombre des mesures prises par le bureau de pays pour prévenir les pertes figure la formation du personnel à la gestion des produits. Des inspections rigoureuses permettent de déterminer que les wagons sont en bon état et sans parasites; les wagons endommagés sont écartés.



⇒ Territoire palestinien

70. Le Territoire palestinien a enregistré des pertes après livraison de 499 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 106 750 dollars, le volume total des produits fournis étant de 40 135 tonnes. En valeur relative, cette perte est pourtant peu importante (1,2 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis au Territoire palestinien (9 millions de dollars) pendant la période considérée. Les pertes les plus importantes concernent la farine de blé et le riz et résultent principalement de la destruction d'un entrepôt du PAM par les forces armées israéliennes. Le Gouvernement d'Israël a partiellement compensé cette perte en donnant au PAM 103 tonnes d'huile de soja en avril 2003.

⇒ Népal

71. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 506 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 102 850 dollars, le volume total des produits fournis étant de 48 364 tonnes. En valeur relative, cette perte est pourtant peu importante (0,8 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis au pays (13 millions de dollars). Les pertes les plus importantes concernent le riz et résultent principalement du pillage par les insurgés Maoïstes dans la première moitié de 2002. Bien qu'il n'y ait pas eu à déplorer d'incidents analogues depuis lors, le bureau de pays a pris un certain nombre de mesures de prévention; il a notamment affecté aux districts les plus écartés et les plus exposés à l'insécurité 24 surveillants de terrain financés par DFID chargés de suivre les activités et les conditions de stockage et de maintenir les contacts avec toutes les parties concernées. Le bureau de pays a aussi travaillé avec le personnel de contrepartie à la réduction du nombre des points de livraison avancés pour tenir compte des problèmes de logistique et de sécurité. Des gardiens de dépôt ont été formés à la gestion des dépôts de produits alimentaires et un nouveau système de demande et de comptabilisation des produits a été introduit. L'équipe de pays travaille avec le personnel de contrepartie affecté au projet et les partenaires d'exécution à l'amélioration du système de planification et d'allocation des produits afin d'éviter les stockages de longue durée.

⇒ Gambie

72. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 347 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 58 100 dollars, le volume total des produits fournis étant de 6,507 tonnes. En valeur relative, cette perte est pourtant peu importante (2,6 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis au pays (2 millions de dollars) pendant la période considérée. Les pertes les plus importantes concernaient le riz et résultaient principalement de l'infestation sur les lieux d'origine. Les principales mesures correctives prises par le bureau de pays en 2002 pour prévenir des pertes ultérieures ont été les suivantes: i) formation à la gestion des stocks organisée en septembre 2002 par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest à l'intention du personnel du PAM et du personnel de contrepartie; ii) établissement de systèmes d'inventaires trimestriels et de rapports mensuels sur les stocks en vue d'obtenir l'assurance que les aliments font l'objet de contrôle de la qualité aux ports d'entrée avant d'être livrés aux entrepôts et que ces contrôles sont effectués par du personnel de santé qualifié; iii) prompt transmission des rapports des superviseurs et recours systématique aux expéditions par conteneurs; iv) application de la règle de gestion des stocks "premier entré premier sorti" afin d'éviter le stockage prolongé de petites quantités; v) recrutement d'un assistant pour la logistique du PAM; vi) équipement des dépôts en conteneurs vides en vue du reconditionnement immédiat en cas de déchirure des sacs et de fuites d'huile; vii) nomination en 2003 d'un transitaire qualifié chargé de suivre toutes les opérations d'exportation; viii) installation en 2003 de COMPAS au bureau de pays pour



renforcer le suivi des produits; et ix) gestion conjointe des stocks alimentaires avec le Gouvernement gambien.

⇒ Côte d'Ivoire

73. Le pays a enregistré des pertes après livraison de 76 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 54 000 dollars, le volume total des produits fournis étant de 5 324 tonnes. En valeur relative, cette perte est pourtant peu importante (2,7 pour cent) par rapport à la valeur des produits fournis au pays (2 millions de dollars) pendant la période considérée. Les pertes les plus importantes ont concerné le poisson en boîte et ont résulté principalement du pillage des insurgés à Odienné au début de la guerre civile en septembre 2002. Pour prévenir la répétition de ces pillages, le bureau de pays a récupéré le solde des stocks alimentaires et les a transférés à l'opération d'urgence pour distribution immédiate aux bénéficiaires. Tous les entrepôts du PAM, le personnel des entrepôts et le personnel de sécurité en Côte d'Ivoire sont maintenant administrés directement par le PAM. Les autorités locales savent que de nouveaux incidents accompagnés de pillages entraîneraient la suspension des distributions alimentaires et la fermeture du bureau auxiliaire du PAM dans le secteur.

PERTES SURVENUES PENDANT LES PÉRIODES COUVERTES PAR LES RAPPORTS PRÉCÉDENTS MAIS SIGNALÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS PENDANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

74. Sept cas de perte de produits survenus dans trois pays —Équateur, Mali et Niger— pendant les périodes couvertes par les rapports précédents ont été signalés pour la première fois cette année. Ces pertes s'élèvent à 225 tonnes, soit 0,9 pour cent des quantités fournies; elles sont donc faibles dans la plupart des pays. Elles concernent les céréales et les légumineuses et résultent en général de l'infestation au cours d'un stockage de longue durée.

SUIVI DES PERTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PENDANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT PRÉCÉDENT

75. Le rapport de 2001 indiquait des pertes connues du Programme, mais qui faisaient encore l'objet d'enquêtes dans six pays –Bangladesh, République démocratique du Congo, Mozambique, Territoire palestinien, Serbie et Ouganda.

Bangladesh

76. Le problème des pertes après livraison au Bangladesh a fait l'objet de longues discussions à la session annuelle du Conseil d'administration en 2001. En mai 2002, le Conseil a été informé d'une analyse approfondie visant à déterminer les niveaux de fuites de produits non rapportés et à proposer des recommandations pour remédier à la situation.
77. On peut d'ores et déjà rendre compte des résultats préliminaires d'une étude approfondie sur les fuites conduite par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires au cours de la période 2002–2003 et financée par l'Australie, le Canada, la Communauté européenne, les États-Unis et le PAM. L'étude a examiné trois aspects de la gestion des produits alimentaires: déchargement aux ports, système de distribution des aliments et distribution finale aux participants au programme. Elle a analysé les facteurs



qui influent sur la distribution d'aliments aux bénéficiaires de programmes de développement en faveur de groupes vulnérables et de sécurité alimentaire intégrée. Aucune lacune importante n'a été trouvée dans le processus de sélection. Le revenu mensuel moyen des bénéficiaires était nettement inférieur à celui des autres ménages. La pesée des rations a montré que les fuites, ou les manques constatés lors des distributions, étaient de 8,0 pour cent pour le programme de développement en faveur de groupes vulnérables et de 5,9 pour cent pour la principale composante du programme de sécurité alimentaire intégrée. L'étude a établi par ailleurs qu'un déficit de 5,5 pour cent constaté au niveau des distributions de rations résultait de la mise en commun des cartes, rapportée par 10 pour cent des bénéficiaires du premier programme. Il est apparu que les coûts de transport, de manutention et de distribution intervenaient pour une part importante dans les déficits constatés. La pratique des distributions communes et ad hoc aux personnes dans le besoin qui est la règle dans les centres de distribution rend le terme "fuite" quelque peu ambigu.

78. L'étude propose un certain nombre de recommandations pour réduire les pertes après livraison au Bangladesh: i) introduire des mesures de pesée standardisées; ii) mettre fin à la pratique de la mise en commun des rations; iii) améliorer l'évaluation des besoins alimentaires; iv) faire avancer le règlement des coûts de transport; v) procéder avec le plus grand soin à la sélection des ONG partenaires; et vi) établir des fonctions de contrôle assumées par des représentants élus. En attendant la finalisation du rapport de l'étude et pour assurer l'examen approfondi des problèmes énumérés ci-dessus, le bureau de pays a prévu d'organiser avec le gouvernement et les donateurs concernés un atelier qui engagera un examen approfondi des recommandations de l'étude et conviendra d'un plan d'action visant à réduire les pertes après livraison au Bangladesh.
79. Le bureau de pays a pris un certain nombre de mesures importantes pour lutter contre les pertes post-livraison, à savoir: i) intensifier le suivi du PAM par une structure décentralisée prévoyant six bureaux de terrain/de région; ii) introduire un système de suivi et d'évaluation complet en vue de suivre les livraisons et l'utilisation des produits alimentaires, avec l'aide de l'Office allemand de la coopération technique; iii) renforcer le suivi des contreparties, l'accent étant mis sur la collaboration tripartite du Gouvernement, du PAM et des ONG; iv) distribuer de la farine de blé enrichie dans des sacs scellés, correspondant à la quantité due pour le mois, au lieu de distribuer les grains de blé en vrac; v) distribuer des biscuits enrichis et emballés aux enfants du programme d'alimentation scolaire en faisant appel aux ONG partenaires pour le transport, la livraison et le suivi; et vi) introduire des mécanismes de distribution révisés en faisant par exemple appel à des sociétés de louage de services, les bénéficiaires ou des comités assurant la collecte et la distribution des titres donnant droit à des aliments. Le gouvernement a fait preuve d'une grande détermination face aux pertes après livraison et a pris des mesures rigoureuses, allant jusqu'à publier des sanctions administratives. Les résultats sont déjà sensibles: prise de conscience du problème, gestion des aliments par des comités locaux d'exécution du projet, diminution spectaculaire des pertes dans les centres et les écoles où sont distribués de la farine de blé ou des biscuits enrichis.

République démocratique du Congo

80. Des pertes alléguées de 15 tonnes de farine de maïs, de légumineuses et d'huile végétale ont fait l'objet d'investigations en 2001 dans la République démocratique du Congo. Cependant, l'essentiel a été récupéré en 2002; les pertes non justifiées représentent moins de 0,7 tonnes.



Mozambique

81. En décembre 2001, un transporteur du district de Marromeu a volé 55 tonnes de riz destinées à l'opération d'urgence 6225.01. La police a mené une enquête et la partie coupable a remboursé au PAM la quantité intégrale en nature.

Territoire palestinien

82. Le PAM a stocké 445 tonnes de farine de blé, de sucre, de riz et d'huile végétale dans les principaux entrepôts Al-Arroub du Ministère de l'agriculture à Hébron. À la suite d'un incident de sécurité et d'affrontements dans le secteur, l'entrée principale a été bloquée, ce qui rend extrêmement difficile d'envoyer des camions pour transporter les produits dans d'autres localités. Le personnel du ministère n'a pu accéder à ses bureaux pendant plusieurs jours et n'a pu organiser les distributions de produits alimentaires. Une visite des entrepôts par des membres du personnel du PAM a permis de constater des signes d'infestation due aux mauvaises conditions de stockage; une fumigation a donc été organisée. Les tests ont confirmé que la farine de blé était impropre à la consommation humaine. Le ministère a accepté la proposition du PAM d'accélérer la distribution de 207 tonnes de produits pouvant être sauvés et de reconstituer les stocks en faisant appel à des fonds réunis sur place.

Serbie

83. Entre 1999 et 2001, 6 761 tonnes de farine de blé d'une valeur c.a.f. de 3,5 millions de dollars destinées aux opérations d'urgence 6040.00, 6136.00 et 6136.01 ont été détournées par la Croix-Rouge yougoslave. L'enquête a été achevée en juin 2001, et la farine a maintenant été intégralement récupérée. Entre septembre 2001 et avril 2002, 5 202 tonnes ont été remboursées au titre de l'opération d'urgence 6136.02; le reste, soit 1 559 tonnes, a été remboursé au titre de l'IPSR 10116.0 entre octobre et décembre 2002.

Ouganda

84. Il a été confirmé que la perte de 10 tonnes de maïs, ayant fait l'objet d'une investigation en 2001, résultait du reconditionnement destiné à séparer les impuretés des grains.

PERTES FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE ET AUXQUELLES IL SERA DONNÉ SUITE DANS LES PROCHAINS RAPPORTS

85. Des pertes de produits qui sont connues du Programme et font actuellement l'objet d'enquêtes ont été signalées dans neuf pays: Arménie, République centrafricaine, République dominicaine, El Salvador, Éthiopie, République démocratique populaire lao, Madagascar, Mozambique et Zambie. Un compte actualisé de ces pertes sera inclus dans les prochains rapports.



ANNEXE I

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON PAR PRINCIPALES CAUSES DE PERTES
(1ER JANVIER–31 DÉCEMBRE 2002)**

	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Part des pertes totales (%)
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes à la source		
Détérioration des matériaux d'emballage	145 700	4,4
Détérioration des produits alimentaires	113 000	3,4
Autres	257 650	7,7
Total partiel	516 350	15,5
Pertes essentiellement attribuables à des problèmes dans le pays bénéficiaire		
Mauvaise manutention	657 100	19,7
Transformation des produits ¹	644 600	19,3
Reconditionnement/remise en sac	480 700	14,4
Guerre civile	338 700	10,2
Autres	317 650	9,5
Stockage dans de mauvaises conditions ou de durée excessive	191 900	5,8
Infestation	77 300	2,3
Vol/pillage	66 000	2,0
Catastrophes naturelles	42 700	1,3
Total partiel	2 816 650	84,5
Total, toutes causes confondues	3 333 000	100,0

¹ Presque toutes les quantités perdues du fait de la transformation ont résulté de la meunerie.



ANNEXE II

**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR PRODUIT
(1ER JANVIER–31 DÉCEMBRE 2002)**

Produit	Valeur nette c.a.f. estimative des quantités maniées (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des quantités perdues (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur nette c.a.f. des quantités maniées
Céréales			
Blé ¹	231 454 000	913 500	0,4
Maïs ²	127 554 000	711 600	0,6
Riz	78 552 000	319 700	0,4
Farine de blé	77 622 000	104 950	0,1
Farine de maïs	37 555 000	72 350	0,2
Blé bulgur	14 449 000	16 750	0,1
Sorgho/millet	16 708 000	6 400	négligeable
Autres céréales	51 525 000	53 850	0,1
Huiles et matières grasses			
Huile végétale	142 840 000	528 400	0,4
Graisse alimentaire	1 205 000	0	0,0
Autres matières grasses	577 000	0	0,0
Produits laitiers			
Lait écrémé en poudre enrichi	5 142 000	15 800	0,3
Lait écrémé en poudre non enrichi	20 687 000	2 050	négligeable
Autres produits laitiers	207 000	0	0,0
Poisson et viande			
Poisson en boîte	28 946 000	55 300	0,2
Viande en boîte	2 298 000	2 150	0,1
Poisson séché	105 000	0	0,0
Légumineuses			
Lentilles	26 727 000	73 150	0,3
Haricots	37 740 000	60 700	0,2
Pois	24 346 000	60 650	0,2
Autres légumineuses	16 212 000	41 350	0,3
Autres			
Mélanges maïs-soja et blé-soja	51 501 000	217 000	0,4
Biscuits	8 204 000	49 100	0,6
Sucre	9 041 000	15 350	0,2
Faffa, Likuna Phala et Indiamix	12 417 000	5 400	négligeable
Sel	1 021 000	1 300	0,1
Lait maïs-soja et blé-soja	7 401 000	650	négligeable
Divers	5 670 000	5 550	0,1
Tous produits	1 037 706 000	3 333 000	

¹ Des pertes de blé d'un montant de 187 400 dollars ont résulté de la meunerie.

² Des pertes de maïs d'un montant de 443 900 dollars ont résulté de la meunerie.



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER-31 DÉCEMBRE 2002)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités maniées	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités maniées au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)	
				Produits	%
					Valeur (dollars)
Région Afrique orientale et centrale					
Burundi	6 146 000	55 800	0,9		
Congo, République démocratique du	18 282 000	29 800	0,2		
Congo, République du	2 177 000	8 700	0,4		
Djibouti	4 092 000	moins de 1 000	négligeable		
Erythrée ¹	19 437 000	66 550	0,3	Biscuits enrichis	46 500
Éthiopie	70 431 000	51 600	0,1		
Kenya	50 954 000	44 750	0,1		
Rwanda	5 999 000	4 250	0,1		
Somalie	4 749 000	2 800	0,1		
Soudan	46 753 000	60 500	0,1		
Ouganda ²	13 729 000	41 850	0,3		
Total, Région Afrique orientale et centrale³	242 749 000	367 550	0,2		



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER-31 DÉCEMBRE 2002)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités maniées	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités maniées au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)	
				Produits	%
					Valeur (dollars)
Région Afrique australe					
Angola ⁴	38 003 000	161 400	0,4		
Lesotho ⁵	9 072 000	269 400	3,0		
Madagascar	2 753 000	2 800	0,1		
Malawi ⁶	35 539 000	20 400	0,1		
Mozambique ⁷	18 941 000	140 500	0,7		
Namibie	1 039 000	moins de 1 000	négligeable		
Swaziland	2 543 000	moins de 1 000	négligeable		
Tanzanie, République-Unie de	26 009 000	131 800	0,5		
Zambie	23 818 000	127 250	0,5		
Zimbabwe	29 067 000	112 150	0,4		
Total, région Afrique australe⁸	186 784 000	965 700	0,5		



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER-31 DÉCEMBRE 2002)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités maniées	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités maniées au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)	
				Produits	%
					Valeur (dollars)
Région Afrique de l'Ouest					
Bénin	2 307 000	13 000	0,6		
Burkina Faso	3 195 000	2 800	0,1		
Cameroun	1 526 000	5 350	0,4		
Cap-Vert	1 412 000	2 550	0,2		
République centrafricaine	1 562 000	5 350	0,3		
Tchad	1 999 000	4 100	0,2		
Côte d'Ivoire	1 965 000	54 000	2,7	Poisson en boîte	41 650
Gabon	142 000	1 250	0,9		
Gambie	2 220 000	58 100	2,6	Riz	52 200
Ghana	900 000	4 650	0,5		
Guinée	7 526 000	15 850	0,2		
Guinée-Bissau	1 157 000	moins de 1 000	négligeable		
Libéria	7 221 000	24 750	0,3		
Mali	4 024 000	1 600	négligeable		
Mauritanie	3 434 000	10 850	0,3		
Niger	8 227 000	64 450	0,8	Mélange maïs-soja	25 200
Sao Tomé-et-Principe	430 000	4 450	1,0		
Sénégal	3 363 000	2 650	0,1		
Sierra Leone	15 177 000	9 350	0,1		
Total, région Afrique de l'Ouest	67 787 000	286 100	0,4		



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER-31 DÉCEMBRE 2002)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités maniées	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités maniées au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)	
				Produits	%
					Valeur (dollars)
Région Asie					
Bangladesh	39 272 000	9 700	négligeable		
Bhoutan	4 393 000	moins de 1 000	négligeable		
Cambodge	16 188 000	20 900	0,1		
Chine	17 581 000	20 850	0,1		
Timor oriental, République démocratique du	1 330 000	5 700	0,4		
Inde	16 907 000	11 550	0,1		
Indonésie	21 114 000	83 650	0,4		
Corée, République populaire démocratique de	109 336 000	11 200	négligeable		
République démocratique populaire lao	2 602 000	7 050	0,3		
Myanmar	907 000	moins de 1 000	négligeable		
Népal	13 461 000	102 850	0,8	Riz	94 850
Sri Lanka	6 773 000	41 850	0,6	Mélange maïs-soja	36 750
Total, région Asie	249 864 000	315 300	0,1		



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER-31 DÉCEMBRE 2002)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités maniées	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités maniées au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)	
				Produits	%
					Valeur (dollars)
Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale					
Afghanistan	1 12 231 000	945 900	0,8	blé	411 850
Algérie	5 256 000	13 850	0,3		
Égypte	4 220 000	moins de 1 000	négligeable		
Iran	3 762 000	3 400	0,1		
Iraq	2 604 000	moins de 1 000	négligeable		
Jordanie	1 841 000	moins de 1 000	négligeable		
Maroc	1 305 000	3 750	0,3		
Pakistan	18 247 000	65 950	0,4	Huile végétale	24 550
Territoire palestinien	9 063 000	106 750	1,2	Farine de blé	72 400
République arabe syrienne	1 111 000	moins de 1 000	négligeable		
Tadjikistan ⁹	26 832 000	73 250	0,3		
Yémen	1 714 000	1 350	0,1		
Total, Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale¹⁰	188 189 000	1 216 200	0,6		



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER-31 DÉCEMBRE 2002)**

Pays bénéficiaire	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités maniées au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)				
	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités maniées	Produits	Valeur (dollars)
Région Amérique latine et Caraïbes					
Belize	24 000	moins de 1 000	négligeable		
Bolivie ¹¹	6 889 000	109 750	1,6		
Colombie	8 513 000	5 500	0,1		
Cuba	5 593 000	moins de 1 000	négligeable		
République dominicaine	2 219 000	1 600	0,1		
Équateur	2 970 000	26 800	0,9		
El Salvador	5 476 000	1 650	négligeable		
Guatemala	5 279 000	1 150	négligeable		
Haiti	4 066 000	moins de 1 000	négligeable		
Honduras	5 749 000	moins de 1 000	négligeable		
Nicaragua	7 261 000	moins de 1 000	négligeable		
Pérou	8 196 000	moins de 1 000	négligeable		
Total, Région Amérique latine et Caraïbes¹²	62 235 000	146 450	0,2		



**PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE
(1ER JANVIER-31 DÉCEMBRE 2002)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (dollars)	Perte en pourcentage de la valeur totale des quantités maniées	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent des quantités maniées au titre de projets individuels (uniquement pertes dépassant 20 000 dollars)	
				Produits	% Valeur (dollars)
Région Europe orientale					
Albanie	1 950 000	moins de 1 000	négligeable		
Arménie	6 178 000	2 250	négligeable		
Azerbaïdjan	3 960 000	moins de 1 000	négligeable		
Géorgie	6 071 000	5 350	0,1		
Fédération de Russie	7 032 000	5 300	0,1		
Serbie et Monténégro	14 911 000	25 300	0,2		
Total, Région Europe orientale	40 102 000	38 200	0,1		
TOTAL, TOUTES RÉGIONS¹³	1 037 706 000	3 333 000	0,32		

¹ Érythrée: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 58 650 dollars (0,3 pour cent de la valeur totale).

² Ouganda: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 34 500 dollars (0,3 pour cent de la valeur totale).

³ Région de l'Afrique orientale et centrale: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 352 300 dollars (0,1 pour cent de la valeur totale).

⁴ Angola: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 137 150 dollars (0,4 pour cent de la valeur totale).

⁵ Lesotho: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 2 050 dollars (négligeable comparée à la valeur totale).

⁶ Malawi: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 2 700 dollars (négligeable comparée à la valeur totale).

⁷ Mozambique: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 13 150 dollars (0,1 pour cent de la valeur totale).

⁸ Région Afrique australe: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 529 050 dollars (0,3 pour cent de la valeur totale).

⁹ Tadjikistan: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 3 150 dollars (négligeable par rapport à la valeur totale).

¹⁰ Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 1 146 100 dollars (0,6 pour cent de la valeur totale).

¹¹ Bolivie: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à moins de 1 000 dollars (négligeable par rapport à la valeur totale).

¹² Région Amérique latine et Caraïbes: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 37 700 dollars (0,1 pour cent de la valeur totale).

¹³ Total pour toutes les régions: à l'exclusion de la meunerie, la perte se monte à 2 733 000 (0,26 pour cent de la valeur totale).



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

COMPAS	Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits
DFID	Département pour le développement international du Royaume-Uni
NRI	<i>Natural Resources Institute</i>
ONG	Organisation non gouvernementale
OT	Division du transport et de la logistique
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention

